CAHIER DES CHARGES POE COLLECTIVE 2020
Métiers en tension
APPEL D'OFFRES
AUPRES D'ORGANISMES DE FORMATION

Date : 13 février 2020

1. Contexte

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 05 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche.
Dans la continuité de l'ANI, la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a crée la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L.6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.
Le Conseil d'Administration de CONSTRUCTYS s'est positionné en faveur de la mise en place de ce dispositif de POE collective permettant de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi dans une logique d'insertion durable et de sécurisation des parcours professionnels, par la voie de la formation.
En effet, la POE collective permet à des demandeurs d'emploi[1] de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Trois objectifs principaux sont poursuivis :

- Doter des demandeurs d'emploi des connaissances et des compétences de bases liées aux métiers du BTP et leur donner accès à un premier niveau de professionnalisation
- Leur permettre, à l'issue d'une POE, d'accéder à une formation qualifiante voire certifiante, par l'intermédiaire d'un contrat de professionnalisation
- Constituer, pour les entreprises du BTP, un vivier de candidats pré-qualifiés disponibles pour le recrutement

Afin de construire un dispositif de POE adapté aux besoins de la Branche du BTP, CONSTRUCTYS Ile de France s'est appuyé d'une part sur les résultats des deux Contrat d'Etude Prospective (CEP) Travaux Publics et Bâtiment liés aux travaux du Nouveau Grand Paris et à la Transition Energétique, d'autre part sur l'expertise des Organisations Professionnelles du secteur et surtout sur les besoins en recrutement exprimés par les entreprises.
Il ressort des CEP que la construction est un secteur à fort enjeu d'intégration et de gestion des ressources humaines sur le territoire. Aux travaux futurs liés au Nouveau Grand Paris et à la transition énergétique, s'ajoute l'enjeu structurel du renouvellement des effectifs en raison du vieillissement de la pyramide des âges.

Pour appuyer ses besoins, un questionnaire a été adressé aux différents syndicats professionnels du secteur qui a permis de recenser les métiers en tension dans le secteur.
Il convient de noter que l'ensemble des corps d'état est représenté mais également les fonctions supports. Les métiers en lien avec les futurs travaux du Nouveau Grand Paris ainsi que les lots dédiés à l'équipement technique, fortement impactés par les enjeux liés à la Transition énergétique, sont prépondérants.

Pour préparer l'accès à ces différents métiers, CONSTRUCTYS Ile de France a souhaité établir un partenariat avec un réseau d'organismes de formation pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif de POE collective destiné à des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

[1] A noter que CONSTRUCTYS Ile de France a décidé, dans le cadre de sa convention partenariale avec l'AGEFIPH d'ouvrir le dispositif au public demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi bénéficiaire de la Loi de février 2005 sur le Handicap.

2. Objet de la consultation, cibles et missions confiées

CONSTRUCTYS Ile de France souhaite établir un partenariat avec un réseau d'organismes de formation pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif de POE collective destiné à des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et préparant à l'accès aux métiers en tension du BTP suivants :

**** Basé sur les besoins remontés dans le Contrat d'Etude Prospective Travaux Publics Ile de France***

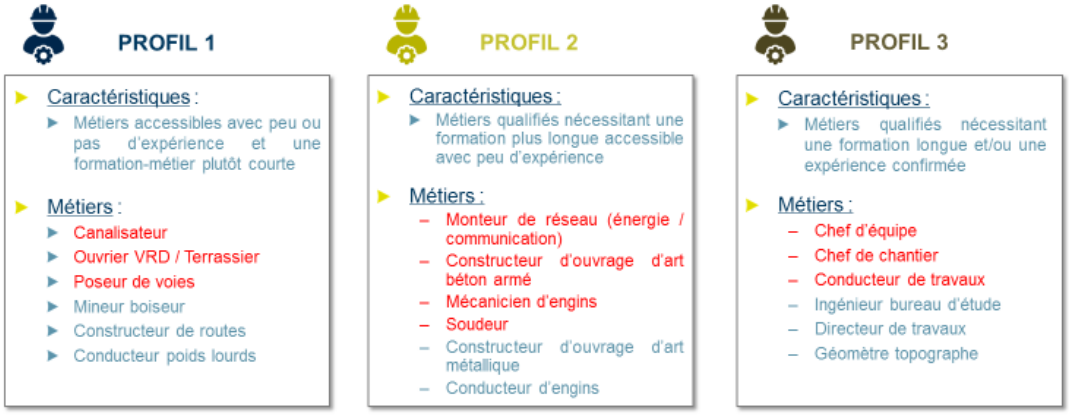

***En rouge** : les métiers les plus mobilisés*

**** Basé sur les besoins remontés dans le Contrat d'Etude Prospective Bâtiment Ile de France***

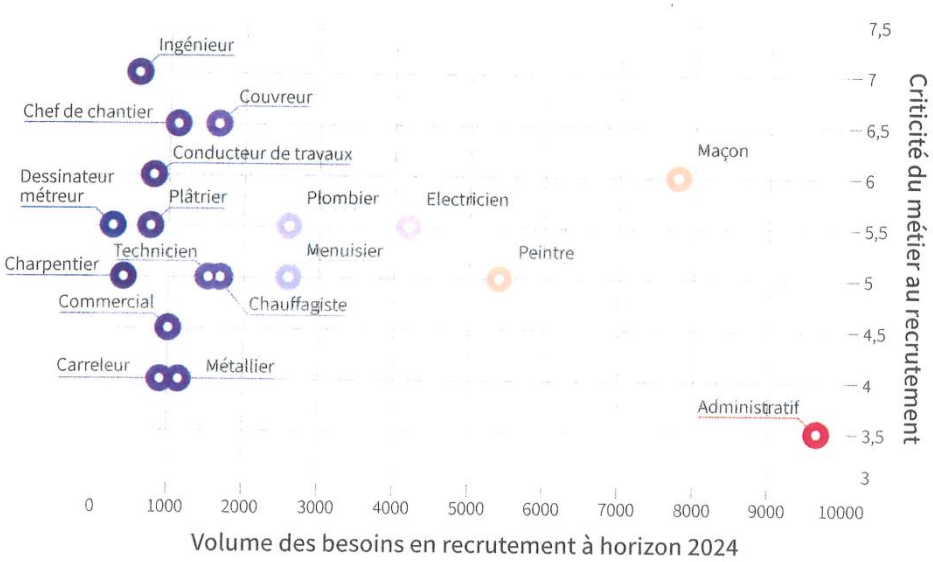

**** Basé sur les besoins remontés dans le cadre des études de l'EDEC Fibre Optique***

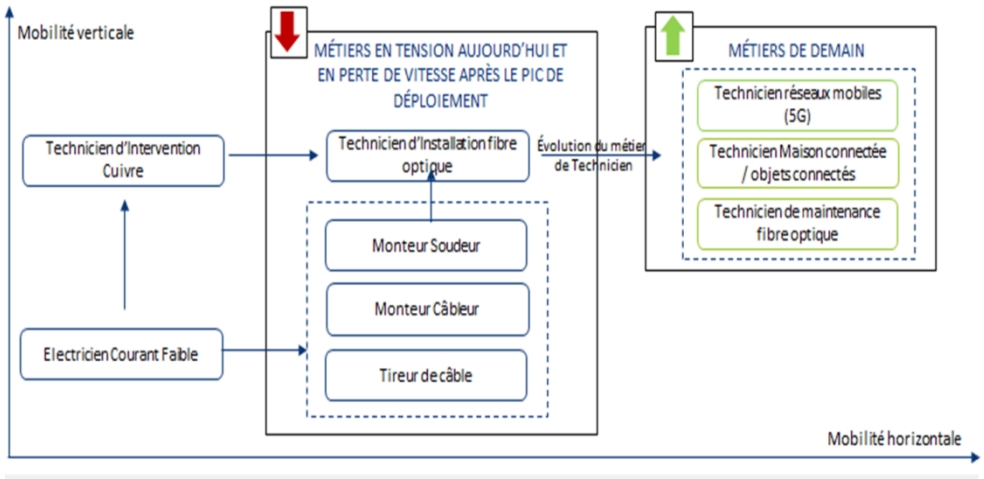

Ce partenariat s'appuiera sur la signature d'une charte qualité avec CONSTRUCTYS Ile de France.

Après vous être positionné sur les métiers qui font partie de votre champ d'intervention, nous vous invitons :

- à décliner les parcours de formation proposés dans le cadre de la POE, en veillant à :
  - articuler les modules autour des domaines suivants :
    - savoirs généraux,
    - connaissances de l'entreprise et comportements en entreprise,
    - savoirs règlementaires,
    - techniques de base du métier.
  - prendre en considération la dynamique du public cible que sont les demandeurs d'emploi inscrits à POLE EMPLOI, en proposant des actions d'aide à la recherche d'emploi.
  - préciser le lieu de formation géographique
- à inscrire, dans la mesure du possible, la certification CLEA dans le parcours de formation
- à décrire votre implication dans le processus de recrutement, en partenariat avec Pôle Emploi et vos modalités de positionnement des candidats
- à proposer un stage d'application en entreprise à minima de 70 heures
- à proposer des modalités d'accompagnement et de suivi des stagiaires, au cours du parcours et 3 mois et 6 mois après la fin de la POE
- à décliner les entreprises partenaires du projet présenté (annexe 1) et à présenter les actions envisagées pour favoriser le rapprochement entre les entreprises et les candidats,

3. Exigences à prendre en compte

Les actions éligibles sont les actions de formation au profit des demandeurs d'emploi en préparation opérationnelle à l'emploi collective qui démarrent avant le 31 décembre 2020. Toutes les formations aux métiers en tension d'une durée maximale de 400 heures sont recevables, sous réserve qu'elles répondent à un besoin de compétences des acteurs économiques et des demandeurs d'emploi du territoire d'Ile de France.

L'organisme de formation s'engagera à respecter les principes de qualité suivants :

3.1 - Engagements liés à la mise en œuvre d'une action de formation dans e cadre de la POEC:

- définir une offre de formation claire, en précisant:
  - ✓ les intitulés de formation pour chaque métier
  - ✓ les objectifs de formation exprimés en termes de compétences à acquérir et de résultats à atteindre
  - ✓ le programme : contenu et déroulement
  - ✓ la nature, la durée, les horaires, les effectifs de la formation
  - ✓ les méthodes pédagogiques, les moyens, les documents, la logistique
  - ✓ le niveau de connaissances indispensables pour pouvoir suivre la formation
  - ✓ la durée, les dates de début et de fin de stage en entreprise
  - ✓ les modalités de sanction du parcours de POE prévues (attestation…)
  - ✓ les tarifs, les modalités de règlement et les conditions financières

- mettre en œuvre ces formations avec les garanties de ressources nécessaires à chaque étape :
  - ✓ des intervenants qualifiés et expérimentés dans les domaines d'intervention
  - ✓ des moyens techniques et pédagogiques adaptés
  - ✓ la mise à disposition des équipements de protections individuelles (EPI) pendant la formation et pendant le stage en entreprise

- assurer la gestion des candidatures et des conventions de formation, la convocation des stagiaires, le suivi de la facturation et la délivrance des attestations de présence, en conformité avec les engagements pris et les procédures en vigueur

3.2 - Engagements induits par la POE collective :

- Transmettre à POLE EMPLOI, dans des délais raisonnables, les documents suivants :
  - ✓ Informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi Formation (ARE-F) et de la Rémunération Formation de Pôle Emploi (RFPE) et du versement des Aides à la mobilité
  - ✓ Etats de présences mensuels à l'appui du versement de l'ARE-F et de la RFPE
  - ✓ Déclaration en cas d'accidents du travail

- Publier l'offre de formation dans la base CARIF OREF/DEFI METIERS/DOKELIO au plus tard 5 semaines avant le démarrage de la session de formation

- Utiliser l'applicatif KAIROS, interface d'échange dématérialisé entre POLE EMPLOI et l'organisme de formation.(Annexe 2)

- Faire la publicité du PIC (Plan d'Investissement des compétences), du FSE (Fonds Social Européen) et du Conseil Régional auprès du bénéficiaire stagiaire conformément à la réglementation

3.3 - Conditions de prise en charge du PIC (autorité de gestion)

- Le coût horaire pédagogique est plafonné à 15 € de l'heure stagiaire.

- Rédiger systématiquement l'intitulé de la formation en démarrant celui-ci par « PIC », pour faciliter la recherche textuelle des demandeurs d'emploi sur les POEC programmées dans le cadre de cet appel à projets sur www.pole-emploi.fr/trouver ma formation, sur l'emploi store La bonne formation, sur l'appli mobile « ma formation », ainsi que la recherche des conseillers dans leur applicatif métier et dans OUIFORM'.

- Faire la publicité du PIC (Plan d'Investissement des compétences) et du FSE auprès du bénéficiaire stagiaire conformément à la réglementation, par texte et logo sur tout document de publicité et d'information, y compris les documents administratifs présentés aux stagiaires.

- Délivrer systématiquement au demandeur d'emploi une attestation de compétences en fin de formation, lorsque celle-ci ne donne pas lieu à un titre, certificat ou diplôme reconnu au RNCP. Cette attestation de compétences sera réalisée sur la base du référentiel des compétences édité par Pôle emploi et téléchargeable sur l'emploi store. Les compétences acquises par le demandeur d'emploi seront indiquées dans le bilan saisi dans KAIROS.

4. Résultats attendus

- Un positionnement des candidats prenant en compte leurs acquis
- Une mise en œuvre du programme conforme au cahier des charges
- Une évaluation des acquis de la formation transmise systématiquement à CONSTRUCTYS Ile de France à la fin du parcours de POE, à 3 mois et à 6 mois.
- Une application rigoureuse de la procédure administrative et financière définie dans la charte qualité qui sera signée par les 2 parties
- La désignation d'un interlocuteur référent.

5. Modalités de réponse

Forme :
La réponse au présent cahier des charges devra s'articuler en 2 points :

1. Présentation de l'organisme : il fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, profil du ou des intervenants pressentis sur le projet et désignera un interlocuteur référent.
2. Description de l'offre proposée : dispositif de recrutement (sourcing, réunion d'information collective, entretien de motivation), contenu du ou des programmes, méthodes et moyens pédagogiques envisagés, durée, modalités d'évaluation, d'accompagnement et de suivi des stagiaires, actions envisagées pour le rapprochement entreprises/candidats.

Les réponses seront adressées par courrier à l'adresse suivante :

Pole Intégration Durable
Constructys Ile de France
67, boulevard bessières
75017 PARIS

6. Critères de sélection

Les critères de désignation porteront principalement sur :

- Les entreprises partenaires identifiées et impliquées en amont des projets soumis.
- La pertinence de la réponse au cahier des charges
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- La désignation d'un interlocuteur référent
- L'acceptation des engagements induits par la POE Collective
- Le respect des conditions de prise en charge du PIC (Plan d'Investissement des compétences), du FSE (Fonds Social Européen) et du Conseil Régional.

7. Garanties légales demandées

Le prestataire devra :

- indiquer son SIRET et son numéro d'activité en qualité d'organisme de formation,
- fournir les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux.

Annexe 1
Entreprises Partenaires

Organisme de formation	
Intitulé de la formation	

Nbre	ENTREPRISES PARTENAIRES				
	RAISON SOCIALE	**SIRET**	**Interlocuteur (Nom/Prénom)**	**Coordonnées Mail**	**Coordonnées Telephone**
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

Annexe 2
Information sur l'applicatif KAIROS

KAIROS est l'interface d'échange entre Pôle emploi et les organismes de formation, pour simplifier à ces derniers le respect de leurs obligations légales concernant l'information en temps réel à Pôle emploi du statut des demandeurs d'emploi qui suivent leur formation (décret du 9 mai 2017).

KAIROS reprend toutes les informations saisies dans la base Carif Oref et permet à l'organisme de les compléter (en particulier dates et nombres de places des réunions d'information collectives). L'organisme y retrouve le nom de son référent Pôle emploi pour la session.

L'habilitation à KAIROS est simple et se fait de manière dématérialisée sur www.pole-emploi.org, à l'adresse http://www.pole-emploi.org/acteursemploi/organismes-de-formation.html

Avec son mot de passe, l'organisme de formation accède à son dossier KAIROS et retrouve pour sa session :
les demandeurs d'emploi inscrits à l'information collective par le conseiller via son applicatif métier Pôle emploi
i. et par l'ensemble des opérateurs du CEP via OUIFORM'Grand Est en Grand Est (progressivement dans d'autres régions)
les demandeurs d'emploi inscrits à l'information collective en autonomie via www.pole- emploi.fr/trouver ma formation et l'application mobile « ma formation »
les demandeurs d'emploi proposés sur la session directement par l'organisme de formation dans KAIROS

Il n'a plus qu'à cliquer sur le nom du demandeur d'emploi pour confirmer sa présence à l'information collective, son inscription puis son entrée, son assiduité et le bilan de sa sortie.

Pôle emploi met une ligne dédiée aux services des organismes de formation pour toute information et « service après-vente » sur KAIROS : 09 72 72 00 70

Les équipes nationales ou régionales Pôle emploi peuvent organiser des séances de prise en main de KAIROS à la demande de l'OPCA.

Annexe 3
Mode opératoire dans le cadre de la mise en œuvre des POEC

Tout organisme de formation retenu dans le cadre de cet appel à projet, devra s'engager à respecter les principes méthodologiques et déontologiques du dispositif de la POE collective, selon le mode opératoire décrit ci-dessous.

1). Amont de l'action de formation

- **Recueil de l'offre de formation**

OF	Adresse à Constructys les éléments de lancement d'une POEC : - La fiche navette selon le modèle en vigueur émis par Constructys - le programme de formation sur une page, mentionnant intitulé de l'action, dispositif de formation PIC POEC, objectif, public visé, durée, date de début, date de fin, contenu pédagogique) - le planning faisant apparaitre les dates du stage d'application en entreprise - les dates des réunions d'information collective - la date de job dating prévu dans le planning de la POEC **L'envoi de ces documents doit être adressé à minima 6 semaines avant le démarrage de l'action**.
CONSTRUCTYS Ile de France	informe la Direction Régionale Pôle emploi (DR) et DEFI METIERS préalablement au démarrage des actions de formation et lui communique les informations suivantes : compétences professionnelles attendues, objectifs de la formation, durée et lieux de formation, volumétrie des stagiaires.
POLE EMPLOI	informe le correspondant de stage et le Plateau Inter Territorial (PIT) concernés qui prennent contact avec l'organisme de formation (OF) pour organiser les modalités de sélection et d'entrée en stage des candidats.
DEFI METIERS	initialise l'action de formation dans DOKELIO Ile-de-France
OF	complète l'action de formation, **dans un délai maximum de 72 heures après la réception du mail de DEFI METIERS, dans DOKELIO** et crée ses sessions : données pédagogiques, dates et lieu(x) de session(s), contact… pour une diffusion plus large de l'offre de formation
DEFI METIERS	contrôle et met en diffusion les données
OF	informe Constructys de toute modification de l'offre de formation (dates de session) pour permettre à Constructys de modifier les données sur DOKELIO, modifications qui se répercuteront sur AUDE FORMATION, base de données Pole Emploi organise un comité de pilotage, en présence de Constructys, Pole Emploi, et des entreprises partenaires informe Constructys dans les 72 heures si aucun référent Pole Emploi n'est nommé et n'a pris contact avec l'interlocuteur référent au sein de l'OF

- **Sélection et validation des candidats**

POLE EMPLOI	recherche des candidats en fonction des critères communiqués par l'Organisme de formation et/ou Constructys.
CONSTRUCTYS RP/ OF	utilise également son réseau pour positionner des candidats inscrits comme

	demandeurs d'emplois.
OF /POLE EMPLOI	organisent des informations collectives pour faciliter la sélection des candidats, seul ou en partenariat.
POLE EMPLOI	valide l'éligibilité des candidats.
OF	valide les prérequis à la formation (tests de positionnement). transmet à Pole Emploi et Constructys la liste définitive des stagiaires 3 jours ouvrés avant le début de la formation.

- Entrée en formation et suivi

OF	valide les entrées en stage.
POLE EMPLOI	constitue le dossier de rémunération : - attestation d'Inscription en Stage (AIS) - rémunération Formation Pôle Emploi (RFPE) - rémunération de Fin de Formation (R2F) - demande d'Aide à la Mobilité
OF	établit l'Attestation d'Entrée en Stage collective (AES). informe de l'assiduité des stagiaires, des incidents divers et de toute sortie anticipée à Pole Emploi et à Constructys.

- Engagement financier (en amont de la formation)

OF	adresse à Constructys par courrier et par mail, dans un délai de 3 semaines suite au démarrage de l'action les éléments suivants : - le bulletin d'inscription signé par les stagiaires - le questionnaire FSE dûment complété et signé par les stagiaires - les attestations d'inscription Pole Emploi individuelles issues de KAIROS - l'attestation d'entrée en stage (AES) collective signée de Pole Emploi Sans respect de ces délais, Constructys ne peut assurer l'engagement des dossiers et ainsi la prise en charge de l'action de formation POEC)
CONSTRUCTYS Ile de France	fait parvenir à l'organisme de formation : - Un accord de prise en charge - La convention bi latérale
OF	retourne à Constructys: - La convention bilatérale dûment signée par l'organisme de formation

2). Réalisation de l'action

- Aménagement du programme de formation en cours de session

OF	respecte l'architecture du programme conformément aux principes généraux définis dans le cahier des charges. propose des actions de recherche d'emploi pour tenir compte du public cible que sont les demandeurs d'emplois. peut procéder à des réajustements si nécessaire en concertation avec Constructys.

- **Intervention de plusieurs formateurs sur une action**

OF	désigne un responsable pédagogique, dont la mission sera de coordonner les différentes interventions et de veiller au respect des objectifs généraux de la formation.

- **Alternance entre formation et application en entreprise**

OF	favorise le rapprochement entre les entreprises et les candidats conformément aux principes généraux de la présente charte. propose des documents de liaison avec l'entreprise dans les cas où une période d'application en entreprise est envisagée. transmet à Constructys la fiche de suivi des stages en entreprise

- **Évaluation intermédiaire et évaluation de fin de formation**

OF	Organise un bilan intermédiaire, en présence du comité de pilotage
OF	procède à une évaluation des acquis de la formation auprès des stagiaires par tous moyens à sa convenance.
OF	organise un bilan de fin de formation, en présence du comité de pilotage

3). Suivi de la formation et mesure des résultats

- **Bilan de formation**

OF	établit le bilan et transmet les données relatives aux placements des stagiaires à Constructys lors de la sortie de formation, en veillant au bon remplissage des bilans. réalise une enquête auprès des stagiaires, à 3 mois et à 6 mois, afin de connaître l'évolution de la situation du stagiaire grâce à la formation; par tous moyens à sa convenance et la communique à Constructys.

- **Remboursement**

OF	adresse à Constructys : - une facture originale au nom de l'OPCO de la CONSTRUCTION - les feuilles d'émargement signées par le formateur et le stagiaire à la demie journée avec les logos de Constructys, du FSE, du PIC et des financeurs territoriaux - les bilans individuels de la POE signés par les stagiaires à l'issue de la formation. Tout bilan incomplet ou rempli partiellement ne sera pas pris en compte et les heures de formation correspondantes à ce bilan non prises en charge par CONSTRUCTYS Ile de France. - Les évaluations qualitatives en fin de POEC complétées par les stagiaires - Les carnets de bord complétés par les stagiaires tout au long de l'action POEC - le bilan de la POEC à trois mois et à 6 mois suivant la matrice de CONSTRUCTYS